

Chapitre 3

Accroître le capital humain et mieux l'utiliser

Une des principales faiblesses qui limitent la capacité de l'économie danoise à tirer parti de la mondialisation réside dans le rythme étonnamment lent des progrès réalisés en matière de formation de capital humain. Quatre-vingt-six pour cent seulement des personnes âgées de 25 à 34 ans ont au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, soit le taux le plus faible parmi les pays nordiques. La proportion d'une cohorte de jeunes qui suit des études supérieures est relativement élevée. Toutefois, étant donné que ces études commencent généralement à l'âge de 23 ans et qu'elles s'étalent sur une longue période, le nombre d'années restant pour récolter les fruits de ces qualifications sur le marché du travail est insuffisant. Dans ce chapitre sont examinées les initiatives prises par les autorités en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement, puis étudiés de manière approfondie les moyens pouvant être mis en œuvre pour renforcer les incitations à l'acquisition de capital humain et à son utilisation.

Globalement, le Danemark affiche des résultats comparables à d'autres pays de l'OCDE en termes de niveau de formation, mais son image de pays en pointe sur le plan des qualifications ne correspond plus à la réalité. Tous les groupes d'âge disposent d'un bagage relativement satisfaisant en matière d'enseignement général, mais le Danemark se distingue des autres pays nordiques par une plus grande homogénéité entre les différents groupes d'âge en ce qui concerne la proportion d'individus ayant au moins achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (graphique 3.1).

Par ailleurs, les écarts de gains entre individus en fonction de leur niveau de formation sont moins marqués que dans d'autres pays. Cela peut s'expliquer par le fait que même les personnes n'ayant pas un niveau moyen ou supérieur d'enseignement formel ont peut-être davantage bénéficié de formations pour adultes que dans d'autres pays. Une autre explication possible tient à la proportion plus importante de diplômés en sciences humaines, généralement moins bien payés, qui va de pair avec un pourcentage de diplômés en sciences naturelles et en technologie plus faible que dans des pays comme la Finlande ou la Suède. En outre, l'étroitesse de la distribution des gains entre les différents niveaux de formation est renforcée par la baisse tendancielle du nombre d'individus peu qualifiés, dans la mesure où les actifs qui partent en retraite ont en moyenne un niveau d'instruction plus faible que les jeunes cohortes qui arrivent sur le marché de l'emploi. Malgré la diminution de la demande relative de travailleurs peu qualifiés, leur rémunération relative a donc bien résisté. Au cours des dix prochaines années, toutefois, les individus prenant leur retraite auront un niveau de qualification plus proche de la moyenne de la population active, de sorte que si le recul de la demande se poursuit, il commencera à tirer les salaires vers le bas, à moins que des mesures ne soient prises pour dynamiser les activités de formation (Conseil économique des travailleurs, 2005).

Compte tenu de ces futures évolutions, il sera crucial de stimuler les activités de formation et d'enseignement, tant pour des motifs de productivité que pour l'égalité des revenus. Nous examinerons dans la partie qui suit les politiques mises en œuvre pour améliorer les services d'enseignement, avant de se demander comment mieux faire coïncider les incitations individuelles à l'acquisition de capital humain avec les besoins de la société en matière d'enseignement supérieur.

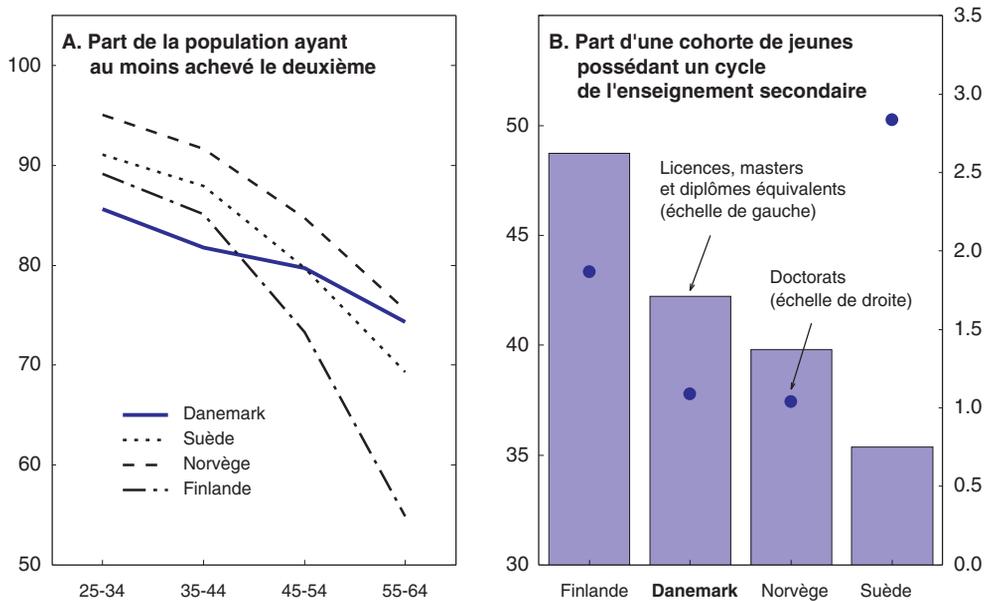
Améliorer les services d'enseignement

L'ambition du gouvernement est d'améliorer les services d'enseignement, ambition qui constitue un élément central de sa récente *Stratégie pour le Danemark dans l'économie mondiale*. L'objectif est qu'en 2015, au moins 95 % de chaque cohorte de jeunes aient achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, et qu'au moins 50 % aient un diplôme de l'enseignement supérieur, à l'âge de 25 ans en règle générale. Pour concrétiser cette ambition, la *Stratégie* prévoit une multitude d'initiatives (annexe 3.A1).

L'enseignement obligatoire a suscité une attention considérable ces dernières années, notamment parce que l'enquête du programme international pour le suivi des acquis des

Graphique 3.1. Niveau de formation par rapport aux autres pays nordiques

Pourcentage, 2003

Source : OCDE, base de données de la publication *Regards sur l'éducation*.

élèves (PISA) a révélé que les résultats scolaires des jeunes de 15 ans laissent fortement à désirer, surtout au vu des dépenses publiques effectuées dans ce domaine. S'agissant des mathématiques et de la résolution de problèmes, les résultats sont légèrement supérieurs à la moyenne de l'OCDE, mais tel n'est pas le cas en matière de lecture, tandis que le Danemark se classe tout au bas de l'échelle des pays membres de l'Organisation pour ce qui est des sciences. Il se peut que les enfants danois acquièrent à l'école d'autres compétences, notamment des capacités de communication et de travail en équipe – telle est du moins l'opinion d'une grande partie de la population – mais il devrait être possible de transmettre ces compétences sans sacrifier pour autant les matières scientifiques et la lecture. À cet égard, les conclusions de l'enquête PISA réalisée à Copenhague sont préoccupantes, puisqu'elle a révélé qu'un grand nombre d'immigrés de deuxième génération semblaient perdus en cours, et qu'ils quittaient l'école avec des capacités de lecture et d'écriture très limitées. L'enquête PISA a débouché sur une étude de l'enseignement obligatoire, dans laquelle l'OCDE recommandait, entre autres, d'améliorer l'évaluation des élèves, de renforcer la fonction de direction au sein des établissements, et de permettre une plus grande spécialisation dans le cadre de la formation des enseignants (OCDE, 2004a). Les suites données à ces recommandations ont été examinées dans l'*Étude* de 2005, ainsi que dans l'édition 2006 de la publication *Objectif croissance*, où il a été souligné qu'une évaluation systématique plus fréquente des résultats scolaires permettrait un dépistage précoce des problèmes d'apprentissage, tandis qu'une spécialisation accrue des enseignants devrait permettre de consolider leurs compétences professionnelles et d'améliorer notamment les connaissances scientifiques des jeunes (OCDE, 2005a et 2006). Des accords politiques ont été conclus récemment tant sur l'évaluation systématique des élèves que sur la formation des enseignants, et les dispositions législatives correspondantes sont actuellement examinées par le Parlement (annexe 1.A1). Les autorités doivent maintenant poursuivre les efforts déployés pour

améliorer l'enseignement obligatoire, notamment en renforçant le contenu éducatif de l'année préparatoire à l'enseignement primaire destinée aux enfants de six ans, et en recentrant ou en supprimant la dixième année d'études, facultative, qui suit la scolarité obligatoire.

Pour que les politiques d'éducation et de formation permettent de développer le potentiel de tous les jeunes, de sérieux efforts s'imposent dans l'enseignement post-obligatoire à vocation professionnelle. Pour remédier au problème fondamental que constitue le manque de places d'apprentissage, une solution évidente pourrait consister à alourdir les prélèvements sur les entreprises qui ne prennent pas d'apprentis. Les mécanismes administratifs nécessaires sont déjà en place, puisque les cotisations patronales obligatoires sont restituées sous forme de subventions salariales aux entreprises qui emploient des apprentis. Augmenter un peu le taux de cotisation et le taux de remboursement constituerait une manière simple de rendre l'apprentissage plus attractif.

S'agissant de l'enseignement supérieur, la stratégie d'adaptation à la mondialisation adoptée par le gouvernement implique une réorganisation institutionnelle significative et un doublement du nombre d'étudiants en doctorat, sachant que la plupart de ces inscriptions supplémentaires devraient concerner les domaines des sciences naturelles, des technologies, notamment des technologies de l'information (TI), et de la santé. Les fonds publics affectés à la recherche, qui devraient atteindre 1 % du PIB d'ici la fin de la décennie, seront de plus en plus alloués suivant une logique concurrentielle. Dans une étude spéciale publiée l'année dernière, l'OCDE a souligné, entre autres, que le fait de remédier aux problèmes d'ordre qualitatif pouvait entraîner un redressement des taux de réussite, et que les universités pouvaient apporter davantage à la société et à l'économie, en resserrant leurs liens avec les entreprises en matière de recherche et en jouant un plus grand rôle dans la formation des adultes (OCDE, 2005b; Université d'Øresund, 2006).

Parallèlement à cette stratégie d'adaptation à la mondialisation, un Comité mixte réunissant l'État et les partenaires sociaux a préparé une réforme de la formation des adultes. Chaque année, plus de 60 % des actifs prennent part à des formations de types divers, qui sont dispensées soit par leur employeur soit par les pouvoirs publics, ce qui correspond à un taux de participation déjà élevé par rapport à ceux observés dans d'autres pays de l'OCDE (ministère des Finances, 2006; OCDE, 2005d). D'après les conclusions du Comité mixte sur la formation tout au long de la vie, l'État et les partenaires sociaux se sont accordés sur un ensemble d'initiatives destinées à favoriser le développement progressif de la formation des adultes. Les pouvoirs publics développeront leur effort d'information et de conseil à l'intention des individus et des entreprises, et ils mettront en place un système de validation des compétences acquises en dehors du système d'enseignement formel. Ils renforceront également la formation préparatoire pour adultes, et adapteront les programmes d'instruction élémentaire à l'environnement concret de chaque lieu de travail. D'autres initiatives ont trait à la formation linguistique des immigrés, aux possibilités de formation professionnelle diplômante pour les adultes sans qualifications, ainsi qu'à l'organisation du système de formation en général, passant notamment par l'utilisation des plages de temps libre. Pour leur part, les partenaires sociaux conviennent qu'il leur incombe de mener des actions de sensibilisation et de promouvoir la formation des adultes, notamment parmi les personnes menacées de chômage, qui manquent souvent de qualifications mais aussi de motivation pour se former. Sur le plan de l'organisation et du financement, le Comité a conclu que le cadre actuel devrait permettre

de prendre en charge une certaine augmentation des activités, mais que le développement du système ne devrait pas se heurter aux limites fixées par les crédits publics. Plusieurs autres instruments de financement sont envisageables. L'un d'eux est déjà en place : il s'agit du fonds utilisé pour rembourser aux employeurs les salaires versés aux travailleurs qui suivent certaines formations. Ce fonds est alimenté par des cotisations patronales obligatoires prévues par la loi. D'autres instruments, tels que des comptes d'épargne, pourraient voir le jour, ceux-ci étant financés par des cotisations arrêtées d'un commun accord entre syndicats et employeurs dans le cadre des conventions collectives. Dans le cadre de la réforme de la protection sociale actuellement à l'étude (chapitres 1 et 2), le gouvernement propose de créer une réserve exceptionnelle de 1 milliard de couronnes pour financer le développement de la formation des adultes, sous réserve que les partenaires sociaux augmentent eux aussi leur contribution financière, ce qui pourrait être décidé au cours des négociations du printemps 2007. En ce qui concerne le système de financement, le Comité a également recommandé aux autorités de veiller à ce que l'offre de formation soit plus sensible à l'évolution de la demande, en modulant davantage les taux de subvention et en mettant à contribution les participants.

Mieux faire coïncider les incitations individuelles avec les besoins de la société en matière d'enseignement supérieur

Malgré l'étroitesse de la distribution des gains bruts, l'incitation économique à poursuivre des études supérieures n'est pas particulièrement faible par rapport à d'autres pays. La lourdeur de la fiscalité des revenus et sa forte progressivité réduisent encore le rendement privé de l'enseignement, mais ce phénomène est contrebalancé par le fait que les bourses d'État destinées à couvrir les frais de subsistance des étudiants sont plus généreuses que dans tout autre pays de l'OCDE. Globalement, les taux de rendement interne privé de l'enseignement supérieur mesurés au Danemark se situent à un niveau intermédiaire par rapport aux autres pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données (tableau 3.1). Cela concorde avec le fait que la proportion d'une cohorte de jeunes poursuivant des études supérieures n'a rien de faible comparée à la situation observée dans d'autres pays.

Cependant, la conjonction d'impôts élevés et de bourses généreuses incite de manière regrettable les jeunes à faire une large pause entre le secondaire et le supérieur, et à prolonger leurs études une fois celles-ci commencées. Naturellement, le fait de terminer son cursus plus tardivement réduit les gains perçus durant la vie active, puisque les compétences acquises servent moins longtemps sur le marché du travail, mais une grande partie de cette perte est en fait un manque à gagner pour les finances publiques, tandis que l'intéressé, lui, bénéficie de tous les avantages immatériels de la « vie étudiante » qui, pour des raisons évidentes, ne sont pas imposés¹.

Le jeune qui achève ses études supérieures ou qui sort d'un établissement professionnel du second degré a cinq ans de plus en moyenne que s'il avait directement continué ses études au terme de la scolarité obligatoire. L'essentiel de ce décalage de 5 ans est dû aux longues périodes d'interruption qui précèdent le début des études, étant donné que de nombreux jeunes optent pour la dixième année de cours facultative, travaillent dans un café, partent à l'étranger ou profitent de la vie d'une autre manière tout en s'interrogeant sur leurs projets d'existence. Pour les formations supérieures longues, ces périodes d'interruption ne sont « que » de 2½ ans, mais les étudiants passent en moyenne 1¼ année de plus à l'université que la durée théorique de leur formation. En outre, le temps

Tableau 3.1. **Taux de rendement interne privé de l'enseignement supérieur**
1999-2000, pourcentage

	A. Hommes								
	Royaume-Uni	États-Unis	France	Pays-Bas ¹	Danemark	Suède	Allemagne	Canada	Japon
Rendement mesuré sur la base des gains avant impôts	18.1	18.9	13.3	11.7	7.9	9.4	7.1	8.4	8.0
<i>Impacts (points de pourcentage) :</i>									
Impôts	-2.1	-2.3	-1.6	-2.0	-2.1	-1.5	-1.5	-0.5	-0.3
Risque de chômage	1.6	0.9	2.4	0.0	1.0	1.2	1.1	1.3	0.9
Droits d'inscription	-2.7	-4.7	-1.1	-0.6	-0.2	-0.7	-0.3	-2.3	-2.0
Aides publiques aux étudiants	3.6	2.1	1.3	2.9	4.8	3.0	2.7	1.8	1.3
Taux global	18.5	14.9	14.3	12.1	11.5	11.4	9.1	8.7	7.9

	B. Femmes								
	Royaume-Uni	France	États-Unis	Pays-Bas ¹	Danemark	Suède	Canada	Allemagne	Japon
Rendement mesuré sur la base des gains avant impôts	16.4	12.1	18.8	9.4	6.0	7.4	10.6	7.0	8.0
<i>Impacts (points de pourcentage) :</i>									
Impôts	-2.3	-1.7	-2.0	-1.0	-1.1	-0.7	-1.3	-1.6	-0.2
Risque de chômage	1.3	4.8	1.4	0.7	0.7	1.6	1.2	0.6	0.5
Droits d'inscription	-2.5	-1.7	-6.0	-0.7	-0.1	-0.8	-2.9	-0.6	-2.4
Aides publiques aux étudiants	3.2	1.9	2.7	4.1	5.6	3.3	2.4	3.0	1.3
Taux global	16.1	15.4	14.7	12.5	11.1	10.8	9.9	8.4	7.2

Note : Les taux de rendement de l'enseignement supérieur sont calculés par comparaison des avantages et des coûts avec ceux du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Le taux de rendement mesuré sur la base des gains avant impôts tient également compte de la durée des études. En Suède, la durée théorique des études correspond au cursus ordinaire et non à la durée théorique moyenne des différentes formations.

1. 1997.

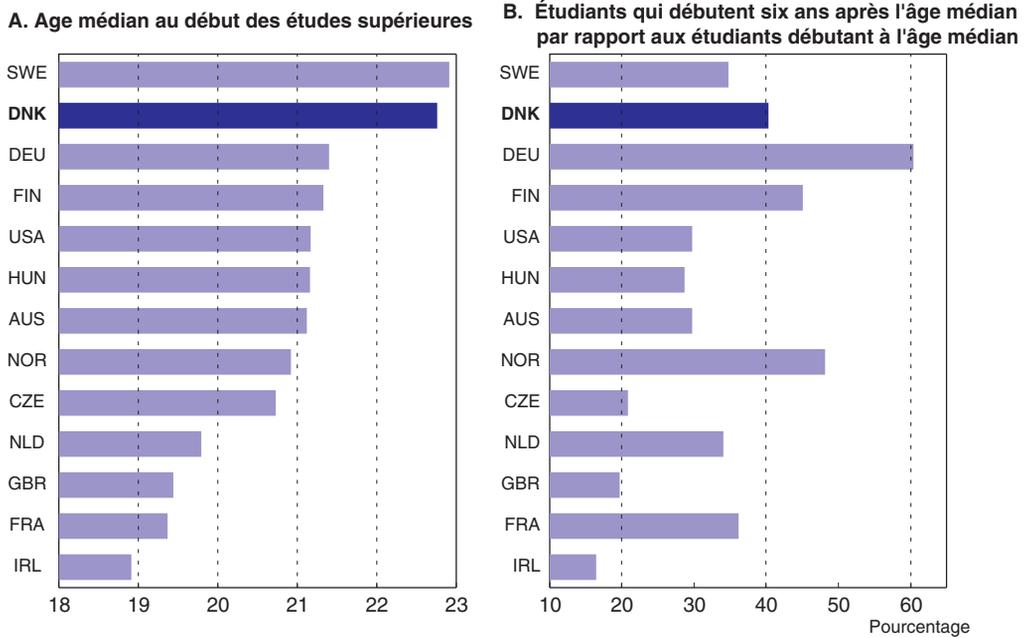
Source : Blöndal et al. (2002).

consacré à des études abandonnées en cours de route représente $\frac{1}{2}$ - $\frac{3}{4}$ année en moyenne. Seule une petite part de ces reports peut s'expliquer par des caractéristiques individuelles, ce qui indique qu'une véritable « culture de l'atermoiement » s'est instaurée petit à petit parmi les jeunes (Commission des affaires sociales, 2006)². De fait, par rapport à d'autres pays, le problème du commencement tardif des études revêt une acuité extrême au Danemark, alors que la durée prolongée des études est un phénomène que l'on observe également ailleurs (graphique 3.2).³

Il semble d'autant plus important de réduire le délai précédant le début des études que cela contribuerait également à faire baisser les taux d'abandon. Près d'un tiers des jeunes qui entrent dans l'enseignement supérieur le quittent sans avoir obtenu leur licence, et un début tardif a pour corollaire une propension à l'abandon nettement plus forte dans les formations supérieures longues, dans la mesure où les capacités d'analyse acquises dans le secondaire, notamment en mathématiques, risquent de se dégrader si elles ne sont pas utilisées pendant plusieurs années avant le début des études supérieures. La probabilité qu'un individu donné abandonne une formation supérieure longue augmente de 25 points de pourcentage si cet individu prend trois « années sabbatiques » ou plus entre la fin du secondaire et le supérieur, au lieu de continuer ses études sans interruption. Pour les formations supérieures de durée intermédiaire (enseignants, éducateurs de jeunes enfants, personnel infirmier, etc.), on ne retrouve cependant pas cet écart, ce qui tient peut-être au fait qu'une plus grande expérience vécue compense la déperdition éventuelle des capacités d'analyse évoquée précédemment (Conseil économique, 2003).

Graphique 3.2. **Les jeunes commencent leurs études supérieures tardivement**

2003



Source : OCDE, base de données de la publication *Regards sur l'éducation*, et calculs internes.

Il est difficile de déterminer précisément dans quelle mesure les incitations économiques influent sur les choix de formation. En général, d'après les études réalisées, les jeunes Danois indiquent qu'ils déterminent bien davantage leur orientation en fonction de leurs intérêts personnels que de leurs perspectives d'emploi et de gains (Conseil de la mondialisation, 2005). Cela étant, les jeunes savent peut-être fort bien que les gains nets ne varient pas beaucoup suivant le niveau de formation, ce qui expliquerait dans une certaine mesure pourquoi ils privilégient d'autres aspects dans leur réponse. L'analyse qui suit est donc fondée sur l'hypothèse que les incitations économiques ont au moins une certaine incidence sur l'acquisition de capital humain, et que tout effet manifestement préjudiciable devrait être évité dans toute la mesure du possible.

Ajuster les bourses d'études destinées à couvrir les frais de subsistance

Certaines des incitations préjudiciables résultant du niveau élevé des impôts et des bourses d'études pourraient être compensées par des ajustements ciblés en faveur des individus qui entament rapidement leurs études supérieures et les terminent dans les délais prévus. L'idéal serait que les jeunes ne repoussent pas la poursuite de leur cursus de plus d'un an, voire qu'ils commencent leurs études supérieures directement à la sortie du secondaire. Cela contribuerait largement à la viabilité des finances publiques, puisque pour tout individu moyen qui avance d'un an le début et la fin de sa formation supérieure longue, l'État engrange un surplus de recettes budgétaires équivalant au moins à 40 % du PIB par habitant⁴. Le système d'enseignement devrait certes rester ouvert à tous ceux qui souhaitent entreprendre des études supérieures à un stade ultérieur de leur existence, mais il faudrait que les jeunes qui sortent du secondaire et qui souhaitent poursuivre leurs études soient clairement encouragés à le faire sans prendre d'abord plusieurs années sabbatiques. Les ajustements que le gouvernement propose d'apporter au système de

bourses publiques d'études dans le cadre de son projet de réforme de la protection sociale actuellement en discussion (chapitres 1 et 2) s'inscrivent dans cette optique : pour ceux qui commencent leurs études supérieures plus de deux ans après avoir terminé la formation secondaire requise, la bourse mensuelle destinée à couvrir les frais de subsistance sera diminuée de 1 000 couronnes (135 euros), mais elle pourra être complétée par des prêts plus importants; pour tous les étudiants, une somme de 1 000 couronnes sera retenue chaque mois sur la bourse d'études et versée sous forme de prime à la fin du semestre, à condition de justifier de progrès satisfaisants; il ne sera plus possible de percevoir une bourse d'études pour une période supplémentaire de 12 mois par rapport à la durée prévue de la formation suivie, mais, là encore, les prêts aux étudiants seront plus facilement accessibles; enfin, il ne sera plus possible de reporter les paiements dus au titre d'une bourse d'études au-delà de la fin prévue du cursus, mais le revenu maximum que les étudiants sont autorisés à cumuler avec une bourse sera revalorisé.

Pour que ces mesures produisent pleinement leurs effets et qu'elles ne désavantagent pas les étudiants issus de milieux moins aisés, il est essentiel qu'elles s'accompagnent de conseils dispensés à la fois au terme de l'enseignement secondaire et après les inscriptions dans le supérieur. Ainsi que le prévoient les propositions du gouvernement, les universités seraient donc tenues d'offrir un soutien pédagogique actif aux étudiants qui risquent de prendre du retard et de décrocher. En outre, l'aide aux étudiants, dont le versement dépend déjà des résultats aux examens et non de l'inscription, serait strictement limitée à la durée prévue des études, prolongée d'un an, et ferait l'objet d'une retenue qui ne serait versée qu'en fin de scolarité, une fois le diplôme obtenu.

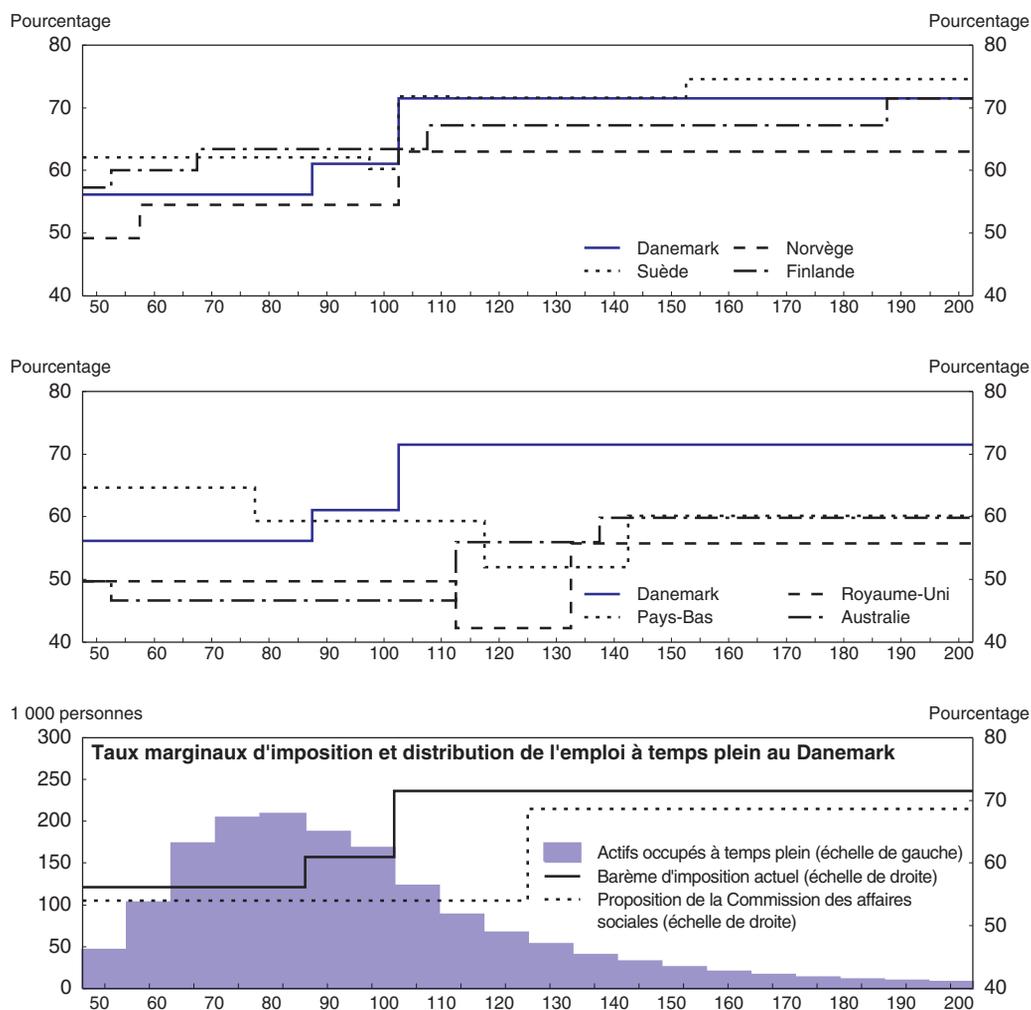
Réformer la fiscalité dans une perspective à moyen terme

Même par rapport aux autres pays nordiques, le Danemark se caractérise par un système d'imposition exceptionnellement progressif. Près de 40 % des salariés à temps plein sont assujettis au taux d'imposition maximal, celui-ci s'appliquant aux revenus des personnes physiques supérieurs à 103 % des gains de l'ouvrier moyen. Au-delà de ce seuil, le taux marginal d'imposition (calculé sur la base des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu) s'établit à 63 %. Des taxes sur la consommation plus lourdes que dans d'autres pays accentuent ce phénomène : le taux marginal d'imposition atteint 70.4 % lorsque l'on prend en compte la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 25 %, et 86 % en cas d'acquisition d'un véhicule automobile assujetti à un droit d'accise spécifique de 105-180 % en sus de la TVA⁵. Le niveau élevé de la pression fiscale ampute le rendement social des efforts déployés pour utiliser de manière productive le capital humain acquis⁶, et la forte *progressivité* des impôts sur le revenu signifie qu'avec des gains faibles pendant les études et élevés par la suite, un individu est plus lourdement imposé que si ses gains sont répartis plus uniformément tout au long de sa vie, ce qui l'incite moins à opter pour des filières offrant de bonnes perspectives de rémunération.

Rapprocher le barème danois d'imposition des revenus de ceux appliqués en Norvège et en Finlande renforcerait donc les incitations à l'acquisition de capital humain. Si elle était mise en œuvre, la proposition de la Commission des affaires sociales constituerait une avancée significative dans cette direction, puisqu'elle porterait le seuil d'application du taux maximal d'imposition à 122 % du salaire de l'ouvrier moyen, abolirait le taux intermédiaire et relèverait légèrement le taux maximal (graphique 3.3)⁷. Une telle réforme aurait un double effet sur l'offre de main-d'œuvre : elle renforcerait l'incitation à l'acquisition de compétences, tout en encourageant de nombreux actifs ayant un niveau de

qualification intermédiaire à accroître leur temps de travail. Lorsque la situation budgétaire et macroéconomique le permettra, un relèvement du seuil d'application du taux maximal de l'impôt sur le revenu sera donc la première mesure à prendre pour commencer à alléger la fiscalité, ainsi qu'il est indiqué dans le premier chapitre et comme les précédentes *Études* l'ont déjà recommandé.

Graphique 3.3. Taux marginaux d'imposition¹
Sur les revenus compris entre 50 et 200 % des gains moyens, 2005



1. Taux marginal d'imposition sur le revenu, plus cotisations salariales et patronales, et impôts indirects moyens pour un célibataire sans enfants.

Source : OCDE, base de données sur la fiscalité des salaires; Commission des affaires sociales.

Les autorités pourraient mettre en place une structure fiscale plus uniforme en relevant le taux de l'impôt foncier et en abaissant parallèlement le taux maximal ou intermédiaire de l'impôt sur le revenu, ce qui serait sans incidence sur les recettes. En fait, porter le taux de l'impôt foncier à 1½ %, comme il est recommandé dans le chapitre 4, permettrait d'engranger un surplus de recettes supérieur à la totalité du produit de l'impôt sur le revenu dans la tranche supérieure. En outre, réduire le poids relatif de la fiscalité progressive des revenus pour accroître celui des impôts sur le patrimoine produirait des

effets positifs en termes d'incitations tout en ne modifiant que marginalement la distribution des revenus. Cela se traduirait par un rééquilibrage entre la fiscalité des logements et l'imposition des autres formes de consommation, et par une amélioration des incitations au travail. En termes de capital humain et de mobilité, une telle réforme présenterait également l'avantage de rendre le Danemark plus attrayant pour les experts qui viennent vivre un certain nombre d'années dans le pays, mais qui n'envisagent généralement pas d'y acquérir un logement. Même en cas de fortes baisses des taux intermédiaire et maximal de l'impôt sur le revenu, celui-ci serait encore plus progressif que dans des pays comme les Pays-Bas ou le Royaume-Uni (graphique 3.3).

Le renforcement de l'attrait financier du travail par rapport au chômage et à l'inactivité compte également pour la formation de capital humain au sens large, si les individus ont la vue courte et sous-estiment les possibilités de formation et d'accroissement de leurs gains une fois qu'ils ont commencé à travailler. Pour ceux qui travaillent et qui gagnent entre 50 et 100 % du salaire de l'ouvrier moyen, les taux marginaux d'imposition effectifs ne sont pas particulièrement élevés par rapport aux autres pays, même si l'on prend en compte la réduction des prestations⁸. Néanmoins, le gain net de revenu que représente l'exercice d'une activité par rapport aux allocations de chômage n'est que de 10 % environ pour une personne en mesure d'obtenir les deux tiers des gains de l'ouvrier moyen. Dans la mesure où la durée de versement des allocations de chômage est en outre plus longue que dans d'autres pays, cela risque fort d'engendrer une trappe à chômage, car c'est seulement au bout de quatre ans, avec le passage à l'aide sociale, que le gain lié à l'exercice d'un emploi à temps plein serait un peu plus important. Bien que cette situation n'ait rien d'extrême, le gain de revenu immédiat d'une prise d'activité est manifestement plus modeste que dans la plupart des autres pays, et les autorités devraient donc y prêter attention en vue de renforcer l'emploi (OCDE, 2005c). Une expansion du dispositif existant de crédit d'impôt sur les revenus du travail (*beskæftigelsesfradrag*) accroîtrait ce gain, et cette solution a d'ailleurs été proposée (Commission des affaires sociales, 2006). Néanmoins, elle aurait un coût budgétaire très élevé, car même avec une formule fortement dégressive, de nombreux individus en bénéficieraient étant donné l'étroitesse de l'éventail des revenus. Les effets sur la formation de capital humain dépendraient de l'équilibre entre l'acquisition graduelle de connaissances par ceux qui prendraient un emploi et l'obstacle à l'amélioration des qualifications que constituerait le taux d'imposition marginal plus élevé résultant de la dégressivité du crédit d'impôt.

Réformer la fiscalité et le financement des études dans une optique à long terme

Dans une perspective à long terme, une réforme plus ambitieuse du financement des études, associant des dispositions fiscales et la mise en place de droits d'inscription, devrait être envisagée. On peut considérer que le système actuel repose sur un contrat social implicite, en vertu duquel les étudiants n'acquittent pas de frais de scolarité et bénéficient de bourses généreuses destinées à couvrir leurs frais de subsistance, mais « remboursent » ensuite ces aides par le truchement des impôts sur le revenu, qui sont plus élevés et plus progressifs que dans d'autres pays. Ce modèle a pour avantage de supprimer les contraintes de crédit en lissant l'évolution des revenus individuels tout au long de la vie, et d'offrir une garantie substantielle aux personnes relativement moins performantes à l'université ou, ultérieurement, sur le marché du travail. Son inconvénient réside dans un déséquilibre : alors que la gratuité de la scolarité et les bourses d'études sont des droits

dont peut se prévaloir toute personne admise dans l'enseignement supérieur, l'ampleur des « remboursements » dépend fortement des choix effectués par les diplômés au cours de leur vie professionnelle. En fait, ce modèle ne fonctionne que si les diplômés travaillent suffisamment longtemps et qu'ils restent au Danemark. Il se heurte donc à deux écueils :

- les diplômés peuvent chercher à accroître leur temps libre en réduisant leur durée de travail hebdomadaire, en prenant davantage de vacances et autres congés et en optant pour une retraite anticipée. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais l'évolution progressive des normes et des coutumes est susceptible d'exacerber le problème ;
- compte tenu de son caractère extrême par rapport à d'autres pays, le modèle danois ne favorise guère la mobilité internationale. Pour un individu ayant étudié au Danemark, il est avantageux de partir à l'étranger et de travailler dans un pays où les hauts revenus sont moins lourdement imposés, comme le Royaume-Uni ou les États-Unis. L'émigration nette de personnes hautement qualifiées reste assez modeste, la plupart des Danois qui séjournent à l'étranger préférant rentrer au Danemark au bout de quelques années, mais elle existe. Un point moins débattu, mais tout aussi important, est celui de l'attrait exercé par le Danemark sur les étrangers hautement qualifiés, dont certains se sont considérablement endettés pour financer leurs études dans les meilleures universités des États-Unis.

Enfin, dans le cadre du système actuel, les universités sont dans l'impossibilité de proposer des formations financées dans des proportions substantielles par des droits d'inscription, car les étudiants auraient des difficultés à amortir ces coûts, compte tenu des taux marginaux d'imposition élevés auxquels seraient assujettis les gains supplémentaires liés aux compétences qu'ils auraient acquises. Le marché de ces formations reste donc de taille très limitée, et se caractérise par quelques formations en gestion des entreprises de type MBA, payées par des employeurs à leurs salariés.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il semblerait logique de rechercher des méthodes permettant de faire assumer plus directement aux étudiants le coût de leur formation, ce qui consoliderait le système de financement. Le constat de départ est que la redistribution effectuée par le biais des impôts et des transferts de revenu correspond plus à un simple lissage des revenus individuels tout au long de la vie qu'à un véritable rééquilibrage entre individus dont les revenus diffèrent. Fonder ce lissage des revenus sur des prêts ou des comptes individuels administrés par l'État peut sensibiliser davantage à la question des coûts, sans affaiblir pour autant les garanties fournies, ni le réel effet redistributif assuré aujourd'hui par l'État providence (Barr, 2001; Conseil économique, 2005 et Feldstein, 2005). Une solution consisterait à réduire *sensiblement* le poids et la progressivité des impôts sur le revenu, auquel cas des frais de scolarité seraient naturellement acquittés en sus des impôts, sous la forme d'une contribution financière des diplômés payable en fonction de leurs revenus, comme au Royaume-Uni (OCDE, 2004b et 2005e). Une réforme en ce sens pourrait certainement donner de bons résultats, mais elle déboucherait sur un éventail de revenus un peu plus large que celui observé aujourd'hui au Danemark. Présumant que la société danoise ne souhaite pas aller aussi loin, nous nous attachons ci-après à déterminer comment les autorités pourraient *substituer* le remboursement des coûts induits par les formations supérieures à une partie des prélèvements fiscaux actuels sur les revenus, tout en conservant globalement des impôts sur le revenu relativement élevés et progressifs. Concrètement, les bourses accordées aujourd'hui aux étudiants pour couvrir leurs frais de subsistance seraient

converties en prêts, auxquels s'ajouteraient d'autres crédits destinés à financer leurs droits d'inscription. Une fois le diplôme obtenu, la situation fiscale des intéressés se caractériserait par deux éléments : le remboursement de ces prêts, d'une part, et l'impôt normal sur le revenu, d'autre part. En permettant aux individus concernés d'imputer ces remboursements sur le montant de leur impôt ou de les déduire de leur base d'imposition, il serait possible de renforcer les incitations au travail de diverses manières (encadré 3.1).

La Commission des affaires sociales a proposé un système correspondant globalement au premier modèle décrit dans encadré 3.1, mais limité aux formations débouchant sur un *candidatus* (approximativement équivalent à un master). Les diplômés seraient tenus de rembourser les bourses qui leur sont aujourd'hui versées pour couvrir leurs frais de subsistance, ainsi qu'une somme de 30 000 couronnes par an à titre de droits d'inscription. Ces remboursements se feraient sous la forme de 15 versements annuels au cours des 20 années consécutives à l'obtention du diplôme. Au moment de leur remboursement, ces sommes seraient intégralement imputées sur l'impôt prélevé sur les revenus du travail. Cela inciterait les individus concernés à rester au Danemark plutôt qu'à partir travailler dans un pays où les revenus sont moins imposés. Et cela les inciterait aussi à limiter à cinq ans les périodes d'absence du marché du travail (pour cause de maternité, d'inactivité, etc.). Ce modèle est intéressant, mais il est possible de l'étoffer de manière à accroître ses retombées positives.

- Les problèmes évoqués précédemment peuvent être tout aussi importants au niveau des licences et des doctorats, et il serait donc logique d'élargir ce système à l'ensemble de l'enseignement supérieur. La somme plus importante à rembourser pourrait ensuite être divisée en montants égaux à verser chaque année jusqu'à l'âge d'ouverture des droits à la pension publique de retraite. Un tel dispositif aurait également pour avantage de réduire l'attrait exercé par la retraite anticipée sur ceux qui ont fait des études supérieures longues – qu'il s'agisse de prendre une préretraite au Danemark en faisant jouer les dispositifs publics, ou de se retirer du marché du travail pour aller s'installer à l'étranger (généralement dans le sud de l'Europe) en utilisant la pension versée par un régime de retraite professionnel ou d'autres formes d'épargne.
- A la place d'un régime de crédit d'impôt *non plafonné* au titre des remboursements de prêts (ce qui revient à faire assumer ces coûts par la collectivité), il vaudrait mieux faire porter la déduction sur la base d'imposition (deuxième modèle décrit dans l'encadré 3.1). Cela réduirait un peu l'impôt marginal moyen, tout en faisant supporter aux étudiants une partie des frais de scolarité et des bourses, ce qui les sensibiliserait davantage à la question des coûts.
- Afin d'attirer des étrangers hautement qualifiés, un crédit d'impôt spécifique pourrait être créé pour les frais de scolarité, sur justificatifs, qui seraient déductibles de la fraction de l'impôt sur le revenu correspondant aux taux *intermédiaire* et *maximal* (troisième modèle décrit dans l'encadré 3.1). Un crédit d'impôt similaire pourrait être instauré pour les Danois ayant étudié dans des universités prestigieuses dont les frais de scolarité sont supérieurs aux montants couverts par le système de base. Ainsi, les Danois ayant grandi avec leurs parents aux États-Unis, ou déménagé dans ce pays ultérieurement pour y préparer un master ou un doctorat dans une université renommée, seraient incités à rentrer au Danemark. De leur côté, les universités danoises auraient la possibilité de devenir plus sélectives en pratiquant des frais de scolarité plus élevés, que les étudiants nationaux ambitieux seraient probablement disposés à payer.

Encadré 3.1. **Comment concilier la participation financière des étudiants avec une structure fiscale nordique**

Premier modèle : les remboursements sont entièrement déductibles des impôts sur les revenus du travail, et ils sont appelés par tranches annuelles de montant fixe

Dans le cadre de ce modèle, les remboursements sont en fait pris en charge par l'État, puisqu'ils sont entièrement déductibles des impôts sur les revenus du travail. Pour les personnes qui ont au moins certains revenus d'activité au Danemark, la situation est la même qu'aujourd'hui. En revanche, pour celles qui partent à l'étranger après l'obtention de leur diplôme, la situation change sensiblement, puisqu'elles doivent rembourser leurs prêts sans bénéficier du crédit d'impôt susmentionné. Les impôts marginaux restent inchangés.

Deuxième modèle : les remboursements sont déduits de l'assiette de l'impôt sur le revenu

Dans le cadre de ce modèle, l'impôt sur le revenu ne serait perçu que sur la fraction du revenu excédant les remboursements liés aux investissements en capital humain, à l'image du mécanisme d'amortissement des investissements dans le régime d'imposition des sociétés. L'avantage de ce dispositif est qu'il permet de réduire les distorsions fiscales dans la mesure où la déduction des sommes remboursées abaisse dans certains cas le taux marginal d'imposition, ainsi que l'illustre le graphique ci-après. En outre, ce résultat ne s'accompagne pas nécessairement d'un accroissement global des inégalités de revenu. Si les autres paramètres du système d'imposition restent inchangés, les diplômés, indépendamment de leur réussite professionnelle, verseront en fait à la collectivité une plus grande part des revenus qu'ils auront engrangés tout au long de leur vie, puisqu'ils prendront partiellement en charge le coût d'une scolarité qui est aujourd'hui gratuite, ainsi que des bourses. La manière dont ces marges budgétaires sont utilisées détermine les effets de ce modèle sur la répartition des revenus. Si le dispositif s'accompagne de remboursements annuels de montant fixe, il aura les mêmes effets sur les flux migratoires que le premier modèle.

Ce modèle reprend l'idée de compte citoyen avancée récemment sous une forme plus générale (Conseil économique, 2005) : les étudiants peuvent prélever de manière anticipée une part de leurs futurs revenus via leur compte individuel (prêt), et la redistribution entre individus ne porte que sur la fraction des écarts de revenus qui n'est pas uniquement imputable au fait que les personnes considérées se trouvent à des stades différents de leur existence. Sous une forme pure, ce modèle n'influe aucunement sur les choix individuels en termes d'études, mais il incite moins à commencer et à achever ses études tardivement.

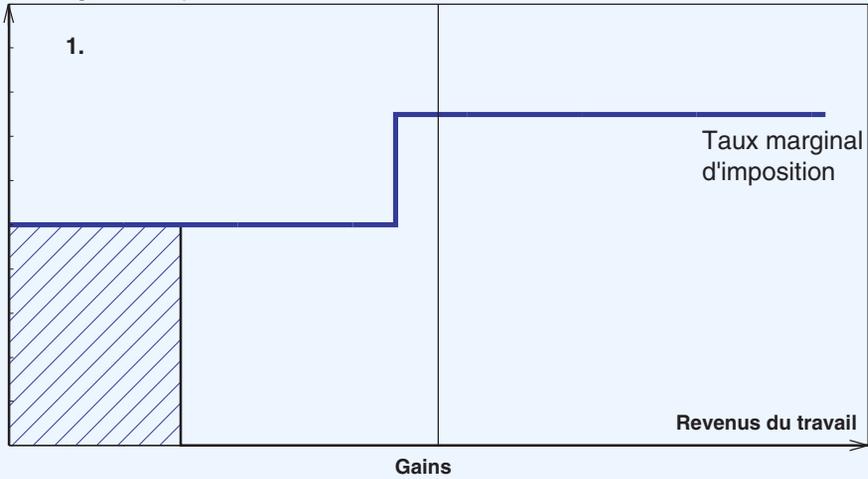
Troisième modèle : les remboursements sont déductibles des éléments progressifs de l'impôt sur les revenus du travail

Ce modèle permet de réduire au maximum les impôts marginaux dans la mesure où les éléments progressifs de l'imposition des revenus du travail ne sont payés qu'après déduction du crédit au titre des remboursements (sachant que ce crédit peut correspondre à la totalité ou à une fraction seulement de ces remboursements). Comme indiqué dans le corps du texte, ce modèle offre un instrument de financement pour des formations élitistes qui ne donnent droit actuellement à aucune aide de l'État. Il met à la charge de la collectivité une partie des frais de scolarité encourus à condition que l'étudiant concerné travaille ensuite au Danemark et y paye des impôts sur des revenus d'activité élevés. Le bilan reste donc positif pour les finances publiques même si le montant du crédit d'impôt est fixé à 100 % des sommes remboursées.

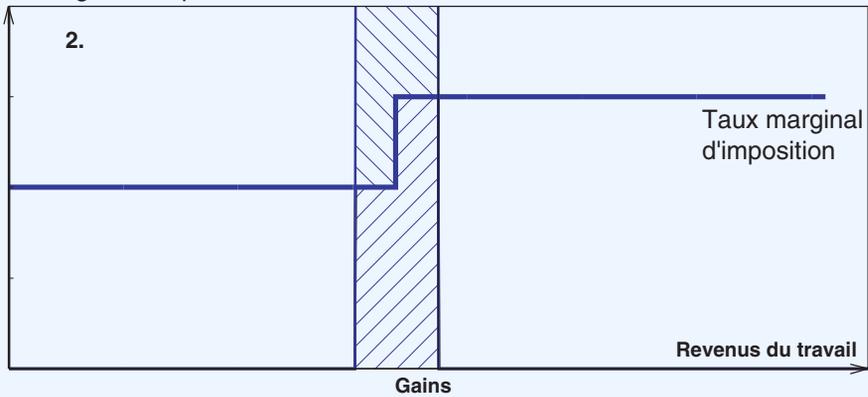
Encadré 3.1. Comment concilier la participation financière des étudiants avec une structure fiscale nordique (suite)

-  Coûts supportés en dernier ressort par la collectivité
-  Coûts supportés en dernier ressort par l'individu concerné

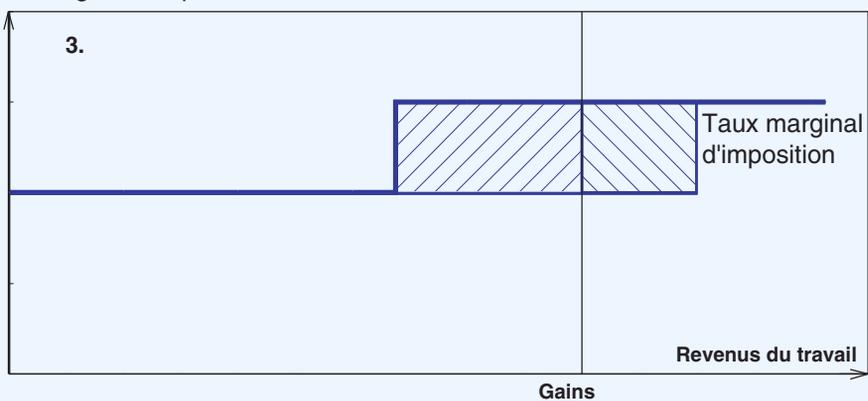
Taux marginal d'imposition



Taux marginal d'imposition



Taux marginal d'imposition



Autre avantage, les personnes qui occupent déjà un emploi seraient aussi en mesure d'entreprendre des formations, de type MBA ou autre, qu'elles pourraient financer elles-mêmes, au lieu de dépendre pour cela de leur employeur, comme c'est presque toujours le cas à présent. Enfin, les étrangers venant travailler au Danemark devraient eux aussi bénéficier d'un tel système : à leur arrivée ils contacteraient les autorités fiscales et leur fourniraient les justificatifs des frais de scolarité qu'ils ont acquittés pendant leurs études, afin que ceux-ci puissent ensuite être imputés sur les sommes dues en application des taux *intermédiaire* et *maximal* de l'impôt sur le revenu. Pour autant qu'ils aient des frais de scolarité déductibles, leur taux marginal serait ramené à 43 %, soit un niveau intermédiaire entre le taux de 63 % qui s'appliquent actuellement aux individus *non couverts* par le régime spécial des expatriés et donc assujettis au taux maximal de l'impôt sur le revenu, et le taux de 25 % dont bénéficient les personnes *couvertes* par ce régime⁹.

Pour savoir s'il y aurait vraiment avantage à engager de telles réformes, il faut s'interroger, entre autres, sur l'évolution de la mobilité internationale. En termes nets, les mesures envisagées se traduiraient par une augmentation de la bureaucratie, compte tenu de la nécessité de tenir des comptes et de collecter des fonds à l'étranger, même si tout allègement des impôts sur le revenu réduirait naturellement les incitations à l'évasion fiscale et, par conséquent, les moyens nécessaires pour contrôler les déclarations de revenus. En tout état de cause, il faudrait que le dispositif soit conçu de manière à respecter l'égalité de traitement obligatoire entre les citoyens danois et les ressortissants des autres pays de l'UE. Cela devrait être possible, semble-t-il, si l'on en juge par l'exemple de la Finlande où il existe déjà un crédit d'impôt au titre du remboursement des prêts accordés avec la garantie de l'État pour couvrir les frais de subsistance des étudiants : depuis l'été 2005, tout étudiant qui s'inscrit en troisième cycle et achève ses études sans retard excessif peut en effet bénéficier d'un crédit de 30 % du montant des prêts qu'il doit rembourser, dans la limite de 300 euros par mois d'étude. À condition d'avoir été achevées dans les délais voulus, les études à l'étranger peuvent également ouvrir droit à un traitement analogue (Institut des assurances sociales de Finlande, 2005)¹⁰.

Conclusions

Un certain nombre de mesures appréciables ayant amélioré la qualité de l'offre de services d'enseignement ont déjà été prises au cours des deux dernières années, et de nombreuses autres initiatives sont en cours dans le cadre des travaux du Conseil de la mondialisation. Elles sont on ne peut plus louables et devraient être mises en œuvre avec détermination. Néanmoins, il est également nécessaire d'inciter les individus à poursuivre des études et à mieux utiliser leurs qualifications sur le marché du travail, tant par des mesures à effet immédiat et que par des initiatives s'inscrivant sur le long terme (encadré 3.2).

Encadré 3.2. **Résumé des recommandations relatives au capital humain**

Améliorer les services d'enseignement

- Les autorités doivent poursuivre les efforts déployés pour améliorer l'enseignement obligatoire, notamment en renforçant le contenu éducatif de l'année préparatoire à l'enseignement primaire destinée aux enfants de six ans, et en recentrant ou en supprimant la dixième année d'études, facultative, qui suit la scolarité obligatoire.
- Les pouvoirs publics devraient veiller à l'augmentation du nombre de places d'apprentissage disponibles, éventuellement en alourdissant les prélèvements sur les entreprises qui ne prennent pas d'apprenti.

Inciter davantage les individus à poursuivre des études et à utiliser leurs qualifications sur le marché du travail

- Les autorités devraient ajuster les bourses d'études de manière que les étudiants n'en bénéficient pour une période supplémentaire de 12 mois que s'il ne s'écoule pas plus d'une année entre la fin de leur scolarité dans le secondaire et leur entrée dans l'enseignement supérieur. Ceux qui interrompraient leur cursus durant plusieurs années devraient financer toute prolongation de leurs études au moyen de prêts.
- Il conviendrait de relever le seuil d'application du taux maximal de l'impôt sur le revenu dès que la situation macroéconomique le permettra. En outre, les pouvoirs publics devraient mettre en place un barème d'imposition des revenus plus uniforme en abaissant le taux intermédiaire ou maximal, et en compensant éventuellement le manque à gagner fiscal par un relèvement du taux de l'impôt foncier.
- Dans une perspective à long terme, les autorités devraient envisager une réforme du financement des études associant des dispositions fiscales et la mise en place de droits d'inscription, dans le cadre de laquelle les frais de scolarité et les bourses destinées à couvrir les frais de subsistance constitueraient des prêts remboursables après obtention d'un diplôme. Ces remboursements se substitueraient en partie aux impôts sur le revenu prélevés aujourd'hui, ce qui encouragerait un allongement du temps de travail et inciterait les personnes hautement qualifiées à venir travailler au Danemark.

Notes

1. En moyenne, les revenus d'activité bruts d'une personne âgée de 35 à 60 ans qui a fait de longues études supérieures se montent environ à 420 000 couronnes – soit 128 % du salaire de l'ouvrier moyen – ce qui correspond à 229 200 couronnes après cotisations sociales et impôt sur le revenu. S'il raisonne un tant soit peu à courte vue, les étudiants sont susceptibles de déterminer la durée de leurs études en fonction de la rémunération qu'ils peuvent escompter au cours de leur 3 à 5 premières années d'activité, soit en général un gain brut d'environ 350 000 couronnes (107 % du salaire de l'ouvrier moyen), ou 203 700 couronnes en termes nets. Par ailleurs, un étudiant dispose généralement d'un revenu net de 75 000 couronnes, composé de bourses et de revenus professionnels. L'écart est donc considérable, mais il est nettement plus faible que dans d'autres pays de l'OCDE, où les bourses d'études sont soit inexistantes, soit moins généreuses. De même, si un individu travaille entre la fin du secondaire et le supérieur et gagne un revenu brut de 200 000 couronnes (61 % du salaire de l'ouvrier moyen), son revenu net sera de 123 300 couronnes. Ou, dans de nombreux cas, le revenu net que peuvent obtenir des jeunes séjournant à l'étranger et travaillant dans la restauration n'est que légèrement inférieur, et ils peuvent échapper de fait à l'attention des autorités fiscales locales. Par contre, lorsqu'une personne change de commune sur le territoire danois, les autorités locales s'informent mutuellement de ce déplacement, ce qui fait qu'il est difficile d'échapper au fisc. Ce type d'échange d'informations n'existe pas entre les pays à l'heure actuelle. Une coopération plus étroite avec les administrations fiscales étrangères (au moins au sein de l'UE) pourrait donc atténuer ce problème, mais dans une mesure probablement limitée.
2. Ces moyennes dissimulent toutefois de fortes disparités. Dans l'enseignement supérieur, 2 % seulement des effectifs terminent leurs études dans les délais prévus. La durée du retard médian s'établit à 3 ans, mais la distribution est très allongée.
3. Le ratio qui figure dans la partie B du graphique donne une indication de la durée des études, mais ce n'est pas une mesure parfaite, car elle ne prend pas en compte la durée prévue des formations. Un ratio faible pourrait donc être lié à des abandons d'études, et un ratio élevé, à un grand nombre de doctorants.
4. Si l'on prend comme base de calcul les gains moyens d'un individu ayant achevé une formation supérieure longue (420 000 couronnes par an), les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu perçus par l'État se montent à 190 800 couronnes, ce qui constitue l'estimation haute du gain budgétaire possible dans le cas où l'individu considéré séjourne à l'étranger ou est économiquement inactif au cours de l'année pendant laquelle il interrompt sa scolarité, entre la fin du secondaire et le supérieur. Par contre, si ce même individu travaille au Danemark au cours de l'année en question, gagnant la somme de 200 000 couronnes et versant à l'État 76 700 couronnes sous forme de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu, le gain budgétaire net dû au fait de commencer et d'achever ses études supérieures un an plus tôt est ramené à 114 100 couronnes (soit 40 % du PIB par habitant).
5. Le droit d'accise qui s'ajoute à la taxe sur la valeur ajoutée est égal à 105 % de la valeur du véhicule jusqu'à concurrence de 62 700 couronnes (8 400 euros) et à 180 % au-delà de ce seuil. Comme l'illustre un exemple calculé par le ministère des Impôts, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits d'accise atteignent ensemble 165 % du prix hors taxes d'une berline familiale type (www.skm.dk/tal_statistik/afgiftsberegning/2287.html). Sur 100 couronnes versées, 63 sont payées au titre des cotisations sociales et des impôts sur le revenu, et 23 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits d'accise, ce qui laisse seulement 14 couronnes pour le vendeur.
6. Il est vrai que des taux d'imposition élevés ont également une incidence sur le revenu net des personnes n'ayant pas fait d'études. Le phénomène de désincitation évoqué s'en trouve atténué, puisque si l'on considère l'augmentation relative de la consommation, une hausse des impôts proportionnels prélevés sur les revenus ne réduira pas l'incitation à étudier.
7. La Commission des affaires sociales propose également d'étendre le crédit d'impôt au titre des revenus du travail, ce qui abaisserait les taux marginaux d'imposition y compris pour ceux qui ne sont pas assujettis au taux intermédiaire. La réduction du taux marginal d'imposition dont bénéficieraient ceux qui gagnent plus de 122 % du salaire de l'ouvrier moyen reflète la suppression du taux intermédiaire de 6 % qui frappe également à l'heure actuelle les revenus soumis au taux maximal. Pour les revenus élevés, toutefois, la réduction des taux marginaux d'imposition est inférieure à 6 points de pourcentage, puisque la Commission propose par ailleurs de relever le taux maximal de 2 points.
8. Pour un revenu inférieur à environ 50 % du salaire de l'ouvrier moyen, les taux marginaux d'imposition cumulés dépassent 90 % du fait de la forte diminution de l'aide sociale. Cependant, au-dessus de la moitié environ du salaire moyen, la réduction des prestations sociales ne se traduit

par des taux marginaux d'imposition réellement élevés que lorsque s'y ajoutent les taux intermédiaire et maximum de l'impôt sur le revenu. Cette situation peut se présenter en particulier dans le cas des parents isolés ou des couples à revenu unique avec enfants qui perdent leurs allocations de logement. Pour un parent isolé avec deux enfants correspondant au profil type utilisé dans les modèles impôts-prestations de l'OCDE, le taux marginal d'imposition global en 2004, qui cumule les cotisations sociales, les impôts sur le revenu, la réduction des prestations et les taxes indirectes (TVA, etc.), tombe de 96 à 56 % à la moitié du salaire moyen, puis remonte progressivement pour atteindre un pic de 84 % dans la tranche de revenu comprise entre le seuil de 103 % du salaire moyen, à partir duquel s'applique le taux maximal, et celui de 130 % du salaire moyen, au-delà duquel il n'y a plus d'allocations de logement. Pour le même parent isolé au Royaume-Uni, le taux marginal d'imposition global est de 91 % sur un revenu allant jusqu'aux deux tiers du salaire moyen, après quoi il tombe à 75 % puis à 44 % au-dessus du salaire moyen (OCDE, 2006b).

9. Ce régime spécial est ouvert pour une durée de trois ans aux titulaires de hauts revenus et aux chercheurs qui viennent au Danemark. Créé en 1992, il comptait au total 1 664 bénéficiaires au 1^{er} janvier 2006. Le traitement de faveur cesse de s'appliquer au-delà des trois années prévues et le contribuable qui reste au Danemark relève alors de la fiscalité ordinaire.
10. Lorsque le crédit d'impôt est approuvé, on calcule le montant total susceptible d'être récupéré de cette façon sur l'ensemble du prêt à rembourser. Le crédit accordé est ensuite appliqué au fur et à mesure que le contribuable rembourse son prêt, ce qui signifie que les échéances sont effectivement prises en charge par l'État pendant les deux ou trois premières années, après quoi le débiteur assure intégralement le reste des paiements. L'incitation à rester en Finlande ne joue donc que pendant une période assez limitée après l'obtention du diplôme.

Bibliographie

- Asplund, R. et E. Barth (2005), *Education and Wage Inequality in Europe*, ETLA, Helsinki.
- Barr, N. (2001), *The Welfare State as Piggy Bank – Information, Risk, Uncertainty, and the Role of the State*, Oxford University Press.
- Blöndal, S., S. Field et N. Girouard (2002), « L'investissement en capital humain : le rôle de l'enseignement secondaire du 2^e cycle et de l'enseignement supérieur », *Revue économique de l'OCDE*, n° 34, OCDE, Paris.
- Commission des affaires sociales (2006), *Fremtidens velfærd – vores valg* [L'avenir de la protection sociale – Notre choix], janvier, www.velfaerd.dk.
- Conseil de la mondialisation (2005), *Den økonomiske tilskyndelse til uddannelse* [Les incitations économiques à la formation], note préparée pour la réunion du Conseil des 10 et 11 novembre, www.globalisering.dk.
- Conseil économique (2003), *Dansk Økonomi* [Économie danoise], printemps.
- Conseil économique (2005), *Dansk Økonomi* [Économie danoise], printemps.
- Conseil économique des travailleurs (2005), *Økonomiske Tendenser* [Tendances économiques], www.ae-dk.dk.
- Feldstein, M. (2005), *Rethinking Social Insurance*, discours destiné à l'American Economic Association, prononcé le 8 janvier.
- Institut finlandais des assurances sociales (2005), *Statsborgen för studielån, räntebidrag och studielånsavdrag i beskattningen för högskolestuderande*, note d'information sur les aides financières destinées aux étudiants, www.kela.fi/in/internet/svenska.nsf/NET/080605154238L?openDocument
- Malchow-Moller, N. et J.R. Skaksen (2005), « How to Finance Education – Taxes or Tuition Fees? », *CEBR Discussion Paper*, n° 2003-28, janvier.
- Ministère des Finances (2006), *Livslang opkvalificering of uddannelse for alle på arbejdsmarkedet* [La formation tout au long de la vie pour tous les participants au marché du travail], rapport d'un comité mixte réunissant l'État et les partenaires sociaux, février.
- OCDE (2004a), *Examens des politiques nationales d'éducation – Danemark : les enseignements de PISA 2000*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004b), *Études économiques de l'OCDE : Royaume-Uni*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005a), *Études économiques de l'OCDE : Danemark*, OCDE, Paris.

- OCDE (2005b), *Reviews of National Policies for Education: University Education in Denmark* [à paraître en français sous le titre *Examens des politiques nationales d'éducation : L'enseignement universitaire au Danemark*] OCDE, Paris.
- OCDE (2005c), *Perspectives de l'emploi*, « Chapitre 3 – Renforcer les incitations financières au travail : le rôle des prestations subordonnées à l'exercice d'un emploi », OCDE, Paris.
- OCDE (2005d), *Promouvoir la formation des adultes*, OCDE, Paris, novembre.
- OCDE (2005e), *Études économiques de l'OCDE : Royaume-Uni*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006a), *Réformes économiques : Objectif croissance-2006*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006b), *Prestations et salaires : fichiers spécifiques par pays et modèles impôts-prestations*, site Internet de l'OCDE, mars, www.oecd.org/document/0/0,2340,fr_2649_34633_34061145_1_1_1_1,00.html
- Université d'Øresund (2006), « *Supporting the Contribution of Higher Education Institutions to Regional Development* », *Self-evaluation Report for the Øresund Region to the OECD/IMHE-project*, janvier, www.oecd.org/dataoecd/28/51/35996176.pdf.

ANNEXE 3.A1

La stratégie du gouvernement pour l'adaptation à la mondialisation

Au début de l'année 2005, le gouvernement a mis sur pied un Conseil de la mondialisation, présidé par le Premier ministre. S'appuyant sur les contributions d'un grand nombre d'orateurs invités, il a examiné les défis liés à la mondialisation. À partir de ces travaux, le gouvernement a rédigé l'esquisse d'une *Stratégie pour le Danemark dans l'économie mondiale*, qui a été dévoilée le 16 mars 2006 et dont l'objectif est de renforcer la compétitivité ainsi que la cohésion sociale du pays. Ses principaux éléments figurent ci-après. Sur les 300 initiatives et plus que contient le projet, certaines ont déjà fait l'objet d'accords politiques avec l'opposition (concernant l'enseignement obligatoire, par exemple), tandis que d'autres n'ont été annoncées pour le moment que sous forme d'intitulé, sans aucune précision concernant leurs modalités de mise en œuvre (en matière de recherche, notamment).

Enseignement obligatoire

L'énoncé des missions de l'école publique obligatoire (*Folkeskolen*) devrait mettre l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales dans les matières essentielles. L'enseignement de la lecture, des mathématiques, des sciences et de l'anglais devrait être orienté par des programmes nationaux plus clairs, précisant les progrès attendus à chaque étape, et s'appuyer sur des tests normalisés au niveau national. Tous les enfants devraient être soumis à des tests linguistiques à l'âge de trois ans, puis au début de l'année préparatoire qui précède l'école primaire. Cette année préparatoire devient obligatoire, ce qui signifie que les enfants entreront à l'école l'année de leurs six ans. Les établissements doivent définir des normes pour réduire le bruit et renforcer le respect des enfants à l'égard des enseignants à titre de condition préalable à tout apprentissage. En cas d'absentéisme prononcé, les communes peuvent suspendre le versement des allocations familiales. L'enseignement doit s'inscrire dans une perspective mondiale, sensibilisant davantage les enfants aux cultures étrangères. Les enseignants devraient se spécialiser dans le cadre de leur formation, et n'enseigner à terme que les matières faisant partie de leurs spécialités. Il y aurait lieu de définir plus clairement dans la législation la responsabilité des conseils municipaux concernant la qualité de l'enseignement primaire, et de renforcer le rôle dévolu aux chefs d'établissements scolaires.

Tous les jeunes devraient achever le deuxième cycle de l'enseignement secondaire

Au moins 85 % de chaque cohorte de jeunes devrait avoir achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en 2010, et au moins 95 % en 2015.

Les conseils municipaux seront chargés de veiller à ce que les jeunes commencent et terminent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. À cette fin, les communes bénéficieront de mesures d'incitation financière et seront tenues d'aller au-devant des jeunes qui ne s'inscrivent pas dans le secondaire ou abandonnent leur scolarité. L'accompagnement des élèves en difficulté devrait commencer dès trois ans avant la fin de l'enseignement obligatoire. Les jeunes qui n'ont pas de relations suffisantes avec les adultes devraient bénéficier d'une mesure de tutorat à partir de la dernière année d'enseignement obligatoire. La dixième année d'études, facultative, qui suit la scolarité obligatoire devrait être remplacée par un programme de six mois à un an préparant l'entrée dans l'enseignement secondaire professionnel. Si le nombre de places d'apprentissage offertes par le secteur privé n'augmente pas, des incitations économiques renforcées seront mises en place pour chaque entreprise. En tant qu'employeur, l'État accroîtra de 25 % en 2007 le nombre de places d'apprentissage qu'il propose. Les formations professionnelles devraient être plus pratiques dès le départ, afin de réduire les taux d'abandon. Les établissements d'enseignement devraient rendre publics les résultats des mesures prises en vue de faire reculer l'abandon scolaire. L'enseignement secondaire professionnel devrait permettre aux élèves doués d'opter pour des parcours plus exigeants, tout en n'excluant aucun jeune.

Au moins la moitié de chaque cohorte de jeunes devrait avoir un diplôme de l'enseignement supérieur

Au moins 50 % de chaque cohorte de jeunes devrait avoir un diplôme de l'enseignement supérieur en 2015. À terme, les jeunes devraient généralement terminer leurs études à l'âge de 25 ans.

Les jeunes devraient se spécialiser davantage dans le secondaire pour préparer leurs études supérieures. L'attrait des sciences naturelles, des technologies, notamment des technologies de l'information (TI), et de la santé devrait être renforcé, notamment par un resserrement des liens entre les établissements d'enseignement secondaire et les universités. Celles-ci devraient faire davantage d'efforts pour retenir les étudiants sur le point d'abandonner leur cursus. Il conviendrait d'adapter des formations supérieures courtes pour qu'elles s'inscrivent dans le prolongement naturel des filières d'enseignement secondaire professionnel. Un site Internet national fournissant des informations sur les perspectives d'emploi et de rémunération, entre autres, devrait être mis sur pied afin d'améliorer l'orientation des futurs étudiants. Dans les domaines où les candidats remplissant les conditions requises ne sont pas tous admis, ceux qui attendent plus de deux ans après la fin de l'enseignement secondaire verront leur candidature rattachée à un quota distinct, plus limité. Les bourses de subsistance devraient être ajustées de manière à inciter les jeunes à commencer leurs études plus tôt et à limiter les périodes d'interruption (la Stratégie ne fournit aucune précision sur ce point). Les universités devraient ajuster leurs programmes de manière à permettre l'achèvement des cursus dans les délais prévus.

Enseigner dans une perspective mondiale

L'anglais devrait être enseigné davantage dans l'enseignement secondaire et des documents en anglais devraient être plus fréquemment utilisés dans toutes les matières. L'État devrait financer des bourses d'études à l'étranger qui couvriraient les frais de scolarité jusqu'à concurrence du montant dépensé par étudiant pour une formation danoise similaire. Les universités devraient fixer des objectifs en matière d'échanges internationaux, d'utilisation de l'anglais, etc. Un nouveau barème de notation, plus comparable aux normes étrangères, sera introduit. Une stratégie devrait être définie en vue d'attirer des enseignants et des étudiants étrangers hautement qualifiés dans des domaines prioritaires. Elle passerait par une augmentation du nombre de bourses publiques accordées à des étudiants originaires d'États non membres de l'Union européenne.

Garantir un enseignement de toute première qualité dans les formations supérieures courtes et intermédiaires

Les établissements d'enseignement supérieur des filières intermédiaires (formation des enseignants, du personnel infirmier, etc.) devraient être regroupés en six à huit écoles supérieures professionnelles, dont chacune fournirait tout l'éventail des formations disponibles dans sa région. Les établissements dispensant des formations supérieures courtes devraient être regroupés au sein d'un nombre plus réduit d'académies professionnelles de grande envergure. Les liens entre ces établissements et les entreprises, ainsi que les universités, devraient être resserrés. De nouvelles formations devraient être proposées dans des domaines comme les médias, l'alimentation et les services financiers. Les enseignants devraient avoir accès à la formation continue.

Garantir un enseignement de toute première qualité dans les universités

Les financements affectés à la recherche fondamentale devraient être accordés dans une plus large mesure sur la base d'une évaluation globale de la qualité des activités de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances. Les instituts de recherche sectoriels seront intégrés dans les universités de manière à renforcer l'enseignement. Le dialogue avec les employeurs des diplômés universitaires devrait revêtir un caractère plus systématique. Le nombre d'étudiants en doctorat devrait être multiplié par deux, sachant que la plupart de ces inscriptions supplémentaires devraient concerner les domaines des sciences naturelles, des technologies, notamment des TI, et de la santé. Les universités devraient mettre en place des masters d'élite et disposer d'une plus grande latitude pour attirer des chercheurs hautement qualifiés, y compris en leur proposant un supplément de rémunération.

Renforcer la dimension concurrentielle et la qualité de la recherche financée sur fonds publics

Les dépenses publiques de R-D et les dépenses totales de R-D (publiques et privées) devraient atteindre respectivement 1 % et 3 % du PIB en 2010.

La moitié des fonds publics destinés à la recherche devraient être alloués sur appel d'offres en 2010. Certains de ces financements compétitifs seraient réservés à de grands programmes de recherche ancrés dans la stratégie de chaque université. Les besoins des entreprises et de la société en termes de recherche devraient faire l'objet d'une évaluation

tous les quatre ans, sur laquelle se fonderait l'attribution de bourses de recherche stratégique. Des bourses de recherche devraient également être octroyées pour financer la participation à des projets internationaux.

Instaurer des conditions-cadre favorables à la R-D et à l'innovation dans les entreprises

Les exigences de qualité imposées aux pépinières d'entreprises financées sur fonds publics devraient être plus strictes. L'attribution des financements publics destinés aux instituts de services technologiques devrait suivre une logique concurrentielle. Les entreprises menant d'importantes activités de recherche devraient être autorisées à participer aux procédures d'appels d'offres pour l'attribution des subventions de recherche publiques. Un programme de recherche relatif à l'innovation axée sur la demande devrait voir le jour.

Renforcer la concurrence et l'ouverture pour favoriser l'innovation

Un programme de clémence devrait être élaboré en faveur des personnes et des entreprises qui aident l'autorité de la concurrence à lutter contre les ententes. Toutes les affaires de concurrence devraient être confiées au tribunal commercial spécialisé. L'approvisionnement en eau, le chauffage urbain, le ramassage des ordures ménagères, les transports ferroviaires et les services postaux devraient faire l'objet d'une réglementation plus efficace et davantage axée sur le marché. Les communes et les régions devraient être tenues d'attribuer certains marchés par voie d'appels d'offres, comme c'est actuellement le cas pour l'administration centrale. S'agissant des chantiers de construction, la possibilité d'un partenariat public-privé devrait être systématiquement envisagée. Des cartes de travail et de séjour devraient être délivrées aux étrangers susceptibles de trouver aisément un emploi au Danemark. Les ressortissants étrangers fortement rémunérés devraient bénéficier d'une procédure de traitement accélérée de leurs demandes de permis de séjour et de travail.

Une forte interaction avec les autres pays et cultures

Les fonctions des ambassades danoises devraient être réorganisées, notamment *via* la création d'incubateurs dans les pays où une présence locale est essentielle à la réussite d'une entreprise commerciale. Les pouvoirs publics devraient faire mieux connaître et apprécier les cultures étrangères en créant des centres de recherche, ainsi qu'en mettant à profit les compétences des entreprises et des individus qui disposent de connaissances spécialisées sur des pays particuliers.

Renforcer l'entrepreneuriat

L'esprit d'entreprise devrait être renforcé à l'école et dans le cadre de la formation des enseignants. Les entrepreneurs devraient bénéficier d'un crédit d'impôt de 100 000 couronnes par an au cours des trois premières années où leur société enregistre un chiffre d'affaires imposable. Les entreprises innovantes devraient pouvoir se financer plus facilement grâce à la privatisation partielle du Fonds de croissance, destinée à attirer les investissements des fonds de pension. Les procédures de faillite devraient être accélérées.

La formation tout au long de la vie devrait bénéficier à tous

L'offre de formation tout au long de la vie devrait être plus transparente et s'accompagner de services d'orientation plus étoffés. Les compétences informelles acquises sur le lieu de travail devraient être validées officiellement. Les adultes qui en ont besoin devraient pouvoir suivre des programmes d'instruction élémentaire dans un environnement proche de leur lieu de travail, et les migrants qui résident au Danemark depuis plusieurs années et qui ont encore des difficultés à maîtriser la langue devraient se voir proposer une formation plus adaptée. Les prestataires de services de formation devraient disposer d'une plus grande latitude pour fixer les droits d'inscription aux formations pour adultes.

Source : gouvernement (2006), *Fremgang, fornyelse og tryghed – strategi for Danmark i den globale økonomi* [Progrès et renouveau dans une société sûre – Stratégie pour le Danemark dans l'économie mondiale], www.globalisering.dk.

Table des matières

Résumé	8
Évaluation et recommandations	11
Chapitre 1. Les réformes peuvent contribuer à soutenir la croissance	21
Le risque de surchauffe à court terme s'accroît	22
Les perspectives à moyen et long terme sont relativement médiocres	39
Une croissance de la productivité médiocre, mais une amélioration tendancielle des termes de l'échange	46
Tirer pleinement profit de la mondialisation	49
Notes	53
Bibliographie	56
Annexe 1.A1. Bilan des réformes structurelles	59
Annexe 1.A2. Les principales propositions de réforme de la Commission des affaires sociales	64
Annexe 1.A3. Analyse de la transmission monétaire	69
Chapitre 2. Accroître l'offre de main-d'œuvre pour préserver la protection sociale ...	71
Accroître l'emploi des travailleurs intégrés	72
Mieux intégrer les catégories en marge du marché du travail	79
Tirer parti de l'arrivée de travailleurs des nouveaux États membres de l'UE.	87
Conclusions	89
Notes	91
Bibliographie	92
Annexe 2.A1. Les intentions du gouvernement en matière de réforme de la protection sociale	94
Chapitre 3. Accroître le capital humain et mieux l'utiliser	99
Améliorer les services d'enseignement	100
Mieux faire coïncider les incitations individuelles avec les besoins de la société en matière d'enseignement supérieur	103
Conclusions	114
Notes	115
Bibliographie	116
Annexe 3.A1. La stratégie du gouvernement pour l'adaptation à la mondialisation	118
Chapitre 4. Logement – moins de subventions et plus de souplesse	123
Principales caractéristiques institutionnelles	125
Libérer des ressources en réduisant les aides	128
Rendre le marché locatif plus ouvert et plus flexible	137
Réactivité de l'offre et évolution du marché hypothécaire dans le secteur des logements occupés par leur propriétaire	148
Conclusion	158

Notes	159
Bibliographie	162
Annexe 4.A1. Bilan des réformes de la politique du logement	165
Annexe 4.A2. La politique danoise du logement dans une perspective historique ..	167
Annexe 4.A3. Les associations de logement	170
Annexe 4.A4. Évolution de la réglementation des loyers au Danemark	173
Annexe 4.A5. La fiscalité de l'immobilier	176
Annexe 4.A6. Les déterminants des prix réels des logements	178
Annexe 4.A7. Aménagement du territoire, urbanisme et zonage	179
Annexe 4.A8. Le marché hypothécaire	181

Encadrés

1.1. La validité des statistiques nationales dans un contexte de mondialisation – Comment les exportations d'énergie et les transports maritimes contribuent à la balance des opérations courantes	25
1.2. Évolution récente des rendements obligataires au Danemark	31
1.3. Impôts fonciers et instabilité des prix des logements	38
1.4. Éoliennes – La fourniture d'une aide n'est désormais plus justifiée, compte tenu de la hausse des prix de l'énergie	52
2.1. Prérétraite volontaire – régime actuel et propositions de réforme	77
2.2. Résumé des recommandations sur la réforme de la protection sociale et sur l'offre de main-d'œuvre	90
3.1. Comment concilier la participation financière des étudiants avec une structure fiscale nordique	111
3.2. Résumé des recommandations relatives au capital humain	114
4.1. Initiatives prises par le gouvernement pour renforcer l'intégration et résorber les ghettos	146
4.2. Recommandations pour la politique du logement	157

Tableaux

1.1. Demande, production et prix	27
1.2. Solde budgétaire effectif et structurel	36
1.3. Instabilité des prix réels des logements	38
2.1. Affections mentales parmi les titulaires de la pension d'invalidité	81
2.2. Travailleurs migrants en provenance des nouveaux États membres de l'UE ..	88
3.1. Taux de rendement interne privé de l'enseignement supérieur	104
4.1. Segments du marché et offre de logements	127
4.2. Synthèse de la réglementation du marché du logement au Danemark et des aides accordées dans ce domaine	128
4.3. Aides publiques au logement directes et indirectes	130
4.4. Taxe foncière : taux requis pour garantir la neutralité par rapport à un placement financier	132
4.5. Réglementation des loyers dans différents pays	138
4.6. Déterminants des avantages d'un logement locatif, pour l'occupant	140
4.7. Durée d'occupation prévue des logements dans le secteur locatif privé	141
4.8. Composition de la population du parc locatif social des zones urbaines défavorisées, 2004	145
4.9. Impact sur les finances municipales en cas d'installation d'une famille	152

4.A4.1. Nombre de locations privées relevant des différents régimes de réglementation	174
4.A6.1. Un modèle à correction d'erreur des prix réels des logements	178

Graphiques

1.1. Principaux indicateurs macroéconomiques	23
1.2. Contribution des transports maritimes et des exportations de pétrole à l'excédent de balance courante	25
1.3. Tensions sur le marché du travail	28
1.4. Taux de change de la couronne vis-à-vis de l'euro	29
1.5. Écart de taux d'intérêt entre le Danemark et l'Allemagne	31
1.6. Taux d'intérêt indiqués par la règle de Taylor pour le Danemark et les pays de la zone euro.	32
1.7. Réaction du PIB à une augmentation des taux d'intérêt	33
1.8. Prix des logements	34
1.9. Corrélation entre le coin fiscal et la variabilité des prix des logements	39
1.10. La croissance est soutenue, mais elle va se ralentir à moyen terme.	40
1.11. Taux d'activité : comparaisons internationales	42
1.12. La durée du travail est faible parce que les impôts sont élevés.	45
1.13. Productivité	47
1.14. Différents concepts de PIB	48
1.15. Les dépenses de R-D continuent d'augmenter	50
1.16. Services à forte intensité de connaissances	51
1.A3.1. Danemark : réaction du PIB à une hausse des taux d'intérêt ¹	70
2.1. Liens des personnes âgées avec le marché du travail	73
2.2. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité	75
2.3. Dans les pays où les personnes âgées sont sur le marché du travail, elles obtiennent généralement un emploi.	75
2.4. Chômage des personnes âgées dans les pays nordiques	76
2.5. Couverture et générosité des pensions d'invalidité des personnes d'âge actif par rapport au nombre de bénéficiaires	80
2.6. Effets sur l'emploi des propositions de la Commission des affaires sociales	89
3.1. Niveau de formation par rapport aux autres pays nordiques	101
3.2. Les jeunes commencent leurs études supérieures tardivement	105
3.3. Taux marginaux d'imposition	107
4.1. Structure d'occupation en fonction de l'âge du parc de logements	126
4.2. Budget des aides au logement dans les pays nordiques	131
4.3. Distribution des avantages de la réglementation des loyers pour les occupants	139
4.4. Logements sociaux vacants	143
4.5. Proportion de locataires issus d'une minorité ethnique	144
4.6. Investissement résidentiel et parc de logements	149
4.7. Évolution régionale des prix des maisons individuelles et investissement résidentiel	149
4.8. Investissement dans les maisons individuelles	150
4.9. Prix des logements par rapport aux coûts de la construction	151
4.10. Situation financière des ménages	154
4.11. Endettement hypothécaire par type de crédit	155
4.A4.1. Évolution des loyers	174
4.A8.1. Recours aux liquidités hypothécaires	182

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques du Danemark ont été évaluées par le Comité le 20 avril 2006. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 4 mai 2006.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Jens Lundsgaard, Felix Hüfner et Espen Erlandsen sous la direction de Andreas Wörgötter.

L'étude précédente de la Suède a été publiée en mars 2005.

STATISTIQUES DE BASE DU DANEMARK

LE PAYS

Superficie (km ²)	43 560	Principales agglomérations, 2004, en milliers	
Superficie agricole (km ²)	28 900	Copenhague	1 087
		Århus	229
		Odense	146
		Ålborg	122

LA POPULATION

Population, janvier 2006, milliers	5 427	Emploi total, 2005, en milliers	2 710
Nombre d'habitants au km ²	126	Par secteur :	
Accroissement naturel net (moyenne 2000-2004, milliers)	7.5	Agriculture	92
Taux d'accroissement naturel net, 2004 (pour 1 000 habitants)	1.8	Industries manufacturières	401
		Construction	170
		Services marchands	1 069
		Services fournis à la collectivité, services sociaux et personnels	980

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, 2005		Formation brute de capital fixe, 2005	
Milliards de couronnes	1 551.5	Milliards de couronnes	322.4
Par habitant (en dollars US)	47 842	En pourcentage du PIB	20.8
		Par habitant (en dollars US)	9 942

LE SECTEUR PUBLIC

Consommation publique, 2005		Composition du Parlement	Nombre de sièges
En pourcentage du PIB	25.9	(résultats préliminaires du 10 février 2005)	
Recettes courantes des administrations publiques		Libéraux	52
En pourcentage du PIB	56.4	Sociaux-démocrates	47
Formation brute de capital fixe des administrations publiques		Parti populaire danois	24
En pourcentage du PIB	1.8	Conservateurs	18
		Sociaux-libéraux	17
		Socialistes populaires	11
		Alliance de gauche	6
		Atlantique du Nord	4
		Total	179
Dernières élections générales, 8 février 2005		Prochaines élections générales, 8 février 2009 (au plus tard)	

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations, 2005		Importations, 2005	
Exportations de biens et services		Importations de biens et services	
En pourcentage du PIB	48.6	En pourcentage du PIB	43.9
Principales exportations de marchandises		Principales importations de marchandises	
En pourcentage du total		En pourcentage du total	
Produits agricoles	9.0	Biens intermédiaires pour l'agriculture	2.1
Produits manufacturés	73.5	Autres biens intermédiaires	39.1
Dont : Machines et instruments	26.6	Combustibles et lubrifiants	6.6
Autres produits manufacturés	46.9	Biens d'équipement	14.1
Combustibles, etc.	17.5	Matériel de transports	6.9
		Biens de consommation	28.4

LA MONNAIE

Unité monétaire : Couronne		Unités monétaires par dollar	
		Moyenne, 2005	6.003
		2 mai 2006	5.898